

Thème mobilité

Axe d'action « Favoriser l'emploi de véhicules respectueux de l'environnement et à faible consommation »

Etude pour le développement de l'infrastructure publique de recharge électrique des voitures

Périmètre

Périmètre géographique : toutes les communes du périmètre d'intervention du PALM de 5^e génération.

Objets ciblés : stationnement public (sur le domaine public ou privé communal) ou accessible au public (places publiques dans les parkings privés).

Description

Cette mesure a pour objectif de planifier le développement des infrastructures de recharge électrique publique et semi-publique (dont l'accès est limité à certains usagers : commerces, hôtels, restaurants) pour les voitures, en complément du développement des infrastructures de recharge privées et semi-privées, de manière coordonnée sur l'agglomération. Elle consiste à réaliser, suite à la finalisation de la stratégie d'électrification de la mobilité vaudoise, une étude à l'échelle de l'agglomération en vue de :

- Réaliser un état des lieux de la mobilité électrique (parc automobile et infrastructures de recharge) en lien avec le périmètre considéré ;
- Identifier les enjeux liés aux infrastructures de recharge électrique en tenant compte de l'évolution projetée pour la mobilité ;
- Identifier les mesures de mise en œuvre pour le développement de l'infrastructure de recharge publique et semi-publique, tout en tenant compte du développement prévisible des bornes de recharge privées et semi-privées.

L'infrastructure de recharge publique répond à trois types de besoins : alternative à la recharge privée à domicile, recharge sur les lieux principaux de destination (commerces, attractions), recharge lors de longs déplacements. Cette étude est en outre requise pour l'obtention d'un cofinancement fédéral dans le cadre d'un projet d'agglomération pour les infrastructures publiques destinées à la mobilité électrique (extensions requises au niveau du réseau de fourniture d'énergie, construction de station de recharge accessible au public et de parkings répondant aux besoins de la mobilité électrique) selon les dernières Directives pour le programme en faveur du trafic d'agglomération ([DPTA pour les projets de 4^e génération](#)).

Impact énergétique du remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique : énergie primaire diminuée de 22% et équivalent CO₂ de 56% (Diagnostic énergétique du PALM).

Coût de la mesure : entre 80'000.- et 120'000.- CHF (à prendre en charge par le Canton et les Associations régionales via le PALM)

Ressources

Aides financières

- Cofinancement cantonal (DGE-DIREN et DGMR) pour l'étude (convention PALM)
- Cofinancement fédéral pour la réalisation d'infrastructures publiques en lien avec la mobilité électrique (DPTA projets de 4^e génération)

Appui externe

- Bureau spécialisé

Références

- [Contenu des études municipales pour la mobilité électrique](#)
- [Etude « Planification stratégique de l'infrastructure de recharge publique vaudoise »](#)

Outil de mise en œuvre

- Principalement réglementations communales
- Dans certains cas, les plans d'affectation

Indicateurs de mise en œuvre

- Réalisation de l'étude
- Nombre de bornes de recharge publiques et semi-publiques installées en conformité avec l'étude
- Quantité d'énergie distribuée par les bornes de recharge publiques

Objectifs concernés

Stratégie énergétique du PALM – objectifs 2030

Diminution de 30% de la consommation d'énergie finale (y compris carburant) par habitant par rapport à 2017

Objectifs cantonaux 2030 (CoCEn)

Consommation finale d'énergie par habitant, y compris carburants : - 30% par rapport à 2017.

Marche à Suivre

Action

1. Etat des lieux et projection pour le développement de la mobilité électrique

- Etablir un état des lieux du parc automobile électrique (TIM) et des infrastructures de recharge publique et semi-publiques existantes.
- Faire une projection de leur développement à moyen terme et du développement des infrastructures privées et semi-privées.
- Identifier les enjeux pour la mobilité électrique sur le PALM.

Acteurs et rôle

Canton :

- DGE: Porteur de l'action ★
- DGMR et DGTL : Partenaires de l'étude via la structure du PALM

Communes : Partenaires de l'étude via la structure du PALM

Schémas directeurs : Partenaires de l'étude via la structure du PALM

Fournisseurs d'énergie et opérateurs : Fournissent des données

2. Identification du concept et des lieux d'implantation des bornes publiques et semi-publiques et de leur type

- Définir un concept d'implantation (principes, public cible, emplacements prioritaires, type de recharge)
- Identifier des emplacements stratégiques pour l'implantation d'infrastructures de recharge publiques en tenant compte :
 - des besoins futurs pour la recharge publique pour la mobilité électrique ;
 - des politiques de stationnement communales ;
 - des projets de parkings publics.

Canton :

- DGE: Porteur de l'action ★
- DGMR et DGTL : Partenaires de l'étude via la structure du PALM

Communes : Partenaires de l'étude via la structure du PALM, acteurs essentiels pour l'identification des emplacements stratégiques (coordination étroite)

Schémas directeurs : Partenaires de l'étude via la structure du PALM

3. Accompagnement pour l'implantation des bornes

- Définir un planning coordonné à l'échelle de l'agglomération pour l'implantation des bornes.
- Faciliter la réalisation du projet d'implantation de bornes de recharge (coordination des acteurs, procédures, etc.), laquelle sera portée par une entité spécialisée (à priori les fournisseurs d'énergie).

Fournisseurs d'énergie et exploitants de réseaux de bornes

: Porteurs de l'action (réalisation de l'implantation des bornes) ★

Communes : Partenaires (mise à disposition de certains emplacements sur le domaine public)

Schémas directeurs : Rôle de coordination, élaboration des demandes de contributions fédérales potentielles

Autres partenaires : par exemple exploitants de parking

Facilité de mise en œuvre

Investissement public initial



Investissement privé initial



Acceptabilité citoyenne



Facilité de mise en œuvre technique



Délai de mise en œuvre



Coordination des acteurs



Pouvoir légal des communes/du Canton



- très favorable à la réalisation de la mesure
- moyennement favorable à la réalisation de la mesure
- peu favorable à la réalisation de la mesure

Exemples

L'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) a conduit une étude portant sur la mobilité électrique du district de Morges.